

1- Voie douce Saint-Jean-de-la-Haize/Ponts :

Rencontre avec M. et Mme LEPROVOST Roger concernant leurs attentes :

- Un busage d'une longueur de 5 mètres sera réalisé afin de faciliter le passage des matériaux et des animaux au niveau du ruisseau de Maudon, parcelle ZI 93.
- L'entrée dans la parcelle ZI 93 sera déplacée d'une dizaine de mètres pour faciliter l'exploitation du pré à proximité du fleuve côtier « la Sée ».
- Toutefois, le Conseil municipal a émis un avis défavorable à la création d'une sortie en milieu de courbe de l'actuelle route départementale N° 31.

Toutes ces dispositions seront inscrites dans l'acte notarié.

- Délibération de Saint-Jean-de-la-Haize - Loi sur l'eau : La demande environnementale a été actée par le Conseil municipal de Saint-Jean-de-la-Haize. Aussi, la commande a été passée au bureau Exéco afin de ne pas retarder ce dossier. La consultation des entreprises sera examinée lors de notre prochain conseil, afin de lancer les travaux avant l'automne prochain.

2- Mairie, logement - Présentation par la Commission travaux des différentes solutions à apporter dans le cadre de la rénovation des locaux:

Le 12 mai dernier la Commission bâtiment s'est réunie afin de discuter des projets futurs concernant la Mairie. Le Conseil souhaite avoir une estimation du coût des travaux pour une extension de la partie secrétariat, située au rez-de-chaussée. De plus, une réflexion concernant l'aménagement du 1^{er} étage sera également étudiée concomitamment.

3- Arrêté du périmètre du nouvel EPCI issu du projet de fusion d'Avranches-Mont-Saint-Michel, du Mortainais, de Saint-Hilaire du Harcouët, de Saint-James et du Val de Sée :

La Préfecture invite le Conseil municipal de Ponts à délibérer « pour » ou « contre » l'arrêté de périmètre et à prendre le cas échéant une délibération distincte pour faire état d'une contre-proposition. Une réunion d'information se tiendra le 23 juin 2016 à 20h30 à l'espace Conquérant de Saint-James, le Conseil municipal prendra sa décision lors de sa réunion du 30 juin prochain.

4- Aménagement foncier - compte-rendu de la réunion du 25 mai 2016:

L'ensemble des travaux concernant les ouvrages d'art et du boviduc sera engagé en 2016 et 2017. Des voies parallèles au niveau du futur échangeur de la RD N°7 et du chemin du domaine seront créées. Compte tenu de l'avancée rapide des travaux, Monsieur le Maire est intervenu sur les liaisons piétonnières oubliées au niveau de Ponts. Un courrier sera envoyé au Conseil Départemental et au Président de la Commission de l'aménagement foncier à ce sujet.

Par ailleurs, l'aménagement foncier pourrait être allongé dans la Vallée de la Guérinette, compte tenu des inondations et du débouché de la Guérinette sur les territoires d'Avranches et de Ponts.

5- Avis sur le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées

(CLECT) :

L'application de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) a entraîné la création d'une Commission Locale Chargée d'évaluer les Charges Transférées (CLECT) entre les communes et la Communauté de Communes.

Le rôle de cette commission est de valoriser financièrement les transferts de compétences afin d'en tenir compte dans le calcul de l'attribution de compensation, l'objectif recherché étant une neutralité financière et budgétaire des transferts et/ou restitutions de compétences.

La commission doit rendre ses conclusions dans un délai d'un an, à compter, soit de la mise en place de la FPU sur le territoire communautaire, soit du transfert des compétences.

La CLECT, créée par délibération communautaire en date du 25 avril 2014, a adopté le rapport joint à la présente délibération lors de sa réunion du 18 avril dernier.

En application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le rapport de la CLECT doit dorénavant être approuvé à la majorité qualifiée des conseils municipaux pour être applicable.

A l'unanimité le Conseil municipal de Ponts approuve le rapport de la Commission Locale des charges Transférées.

6-Demande de subventions - FSL, FAJD, Association Culture Sport Loisirs:

Fonds de Solidarité pour le Logement 2016:

Renouvellement de la commune au Fonds de solidarité pour le logement 2016. Il est demandé la somme de 0.60€ par habitants (620 hts), soit 372€.

Après un bref résumé du bilan 2015 de ce fonds, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de reconduire pour l'année 2016 la participation de la commune au FSL.

Il sera donc versé à cet organisme, comme demandé, une participation de 0.60€ par habitant.

Fonds d'Aide aux Jeunes 2016 :

Renouvellement de la commune au Fonds d'Aide aux jeunes, il est demandé une participation de 0.23€ par habitants (620 hts) soit 142.60€.

Après la lecture du bilan 2015, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de verser au Fonds d'Aide aux Jeunes la participation financière demandée, à savoir 0.23€ par habitant pour 2016.

Association Culture, Sports, Loisirs : subvention :

L'association demande donc une aide correspondant au montant versé pour ces achats et ceux à venir, soit 3850€ (3000€ pour les activités annuelles auprès des jeunes, et l'arbre de Noël).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de verser la somme de 3850€ au CSL pour 2016.

7- Affaires diverses :

- **Le réseau numérique :** Monsieur le Maire donne lecture de l'article du mercredi 25 mai 2016 d'Ouest France, 3000 communes en zone rurale seront couvertes en téléphonie et internet mobile. Aussi, la commune de Ponts possède des zones blanches sur plusieurs secteurs : La Pâturerie, Le Guet, La Chantellerie, La Guérinière pour la téléphonie mobile, les zones d'activités pour l'ADSL sont perturbées par le réseau dont le débit est insuffisant. Un courrier sera adressé à Monsieur HUET, Président de la Communauté de communes pour inscrire la collectivité de Ponts au projet de Madame la Ministre.

Prochain Conseil le 30 juin 2016